

COMMUNIQUÉ

Objet : Nouvelle publication « La responsabilité élargie des producteurs - Filière des emballages ménagers - en 10 pages ».

LA REP EMBALLAGES : JUSTE L'ESSENTIEL

Depuis leur mise en œuvre en 1992, de nombreuses filières REP ont été mises en place sur différents produits. Dernièrement, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 crée de nouvelles filières pour les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les produits du tabac, les gommes à mâcher, les textiles sanitaires... Elle étend également le périmètre de certaines filières existantes comme les textiles, les déchets d'éléments d'ameublement, les déchets diffus spécifiques et d'autres encore.

A ce jour, il existe 10 filières en activité et en interaction avec le service public. Ces filières sont très diverses, au niveau de leur organisation, du dispositif mis en place, du fonctionnement des éco-organismes, de leur statut juridique, de leur contrôle, etc. Pour mieux comprendre leur fonctionnement et suivre leurs résultats, le Cercle National du Recyclage a travaillé sur un document permettant de retranscrire de façon transparente et synthétique son analyse de l'atteinte des objectifs au travers de fiches dont la première de la série s'intitule :

La responsabilité élargie des producteurs - Filière des emballages ménagers - en 10 pages

Ce document a pour but d'informer de façon rapide sur le contexte de la filière, les objectifs à atteindre et les résultats obtenus par le ou les éco-organisme(s) en charge de la filière. Le Cercle National du Recyclage soumet un ensemble de propositions pour améliorer les dispositifs existants. D'autres filières REP sont en cours d'analyse et seront publiées prochainement sous le même format.

Ce document est consultable et téléchargeable librement sur le site www.cercle-recyclage.asso.fr, dans la rubrique « Dossiers techniques ».

Contact presse

Cercle National du Recyclage :

Bertrand BOHAIN

Délégué général

Tél. : 03 20 85 85 22 Mail. : bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

Site internet : www.cercle-recyclage.asso.fr

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets.

L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.
